

Les Rogations

Les Rogations sont trois jours de prières publiques, qui précèdent immédiatement l'Ascension. Sur la fin du cinquième siècle, saint Mamert, archevêque de Vienne, institua les Rogations pour apaiser la colère de Dieu et détourner de son peuple les calamités qui l'affligeaient. La rigueur de cette pratique s'est bien adoucie. Autrefois on jeûnait trois jours, et les fidèles assistaient à la procession nu-pieds et couverts de cilices.

Pierre et son curé (suite)

PIERRE. — Vous m'avez dit, M. le curé, que l'exposé financier a été soumis à la Chambre le 31 janvier.

LE CURÉ. — Oui le 31 janvier.

PIERRE. — Pourquoi ne pas avoir présenté auparavant le Bill réparateur ?

LE CURÉ. — Parce que les usages parlementaires veulent que l'exposé financier suive immédiatement l'adoption du discours du trône. Aucune mesure importante n'est généralement discutée auparavant.

PIERRE. — Combien de temps a duré cette nouvelle discussion ?

LE CURÉ. — Un mois entier. Commencée le 31 janvier, elle ne prit fin que le 28 février.

PIERRE. — Il est difficile de justifier une aussi longue discussion.

LE CURÉ. — Ne craignez pas de dire qu'il est impossible de la justifier, car la plupart des discours prononcés par l'opposition ne différaient que par l'intonation, n'étaient que la réédition de clichés dont on s'était servi plusieurs fois dans les sessions précédentes.

PIERRE. — Le gouvernement ne pouvait-il pas hâter la fin de cette discussion ?

LE CURÉ. — A plusieurs reprises, il a proposé que le débat se continuât de jour en jour, comme cela se faisait pendant les sessions précédentes, mais chaque fois l'opposition a obstinément refusé d'y consentir.

PIERRE. — Quel est le nombre de colonnes du Hansard, consacrées à la reproduction des discours de l'opposition sur l'exposé financier ?